

MAIRIE D'AVESSAC

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 11 décembre 2014 à 20 heures à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence d'Alain BOUGOUIN, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, POIDEVIN Catherine, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, DU PLESSIS Hubert, BERTHAUD Nadine, BILLON Marzhina, RICORDEL Florian, KIRION-ROLLAND Bernadette, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizick, LE DEN Pierre, CHAUVIN Maryvonne, PAILLAUD Gaël, FAVREAU Christine, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice.

Était représentée : GUYON Marie-Anne par BOUGOUIN Alain

Secrétaire de séance : FAVREAU Christine

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 22 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2014

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2014

1 - TARIFS 2015

Considérant la proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une voix contre, approuve les tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2015 :

<u>SALLE des ASSOCIATIONS</u> <i>CAUTION 300 euros</i>	ASSOCIATIONS dont le siège social est à AVESSAC	HABITANTS D'AVESSAC	ORGANISATEURS EXTÉRIEURS
- Réunions	Gratuit	---	53,00 €
- Vin d'honneur	Gratuit	32,00 €	37,50 €
- Pour toutes autres causes : repas, buffets campagnards...	Gratuit	49,00 €	74,00 €
- Ménage (1'heure)	---	43,00 €	43,00 €

<u>SALLE de la FONTAINE</u> <i>CAUTION 500 euros</i>	ASSOCIATIONS dont le siège social est à AVESSAC	HABITANTS D'AVESSAC	ORGANISATEURS EXTÉRIEURS
- Première manifestation quelqu'en soit la nature (par année civile)	GRATUIT	---	---
- Réunions et assemblées générales			
- Vin d'honneur	GRATUIT	53,00 €	106,00 €
- Assemblées générales ou - Réunions des banques ou autres à caractère commercial ou publicitaire (sans utilisation de la cuisine)	106,00 €	106,00 €	212,00 €

- Pour toutes autres causes (avec utilisation de la cuisine) repas, buffet soirées, mariage repas et bal	126,00 €	126,00 €	232,00 €
- Manifestations avec entrées payantes	106,00 €	---	212,00 €
- Ménage (l'heure)	43,00 €	43,00 €	43,00 €

<u>SALLE ESPACE LOISIRS</u> CAUTION 500 euros	ASSOCIATIONS dont le siège social est à AVESSAC	HABITANTS D'AVESSAC	ORGANISATEURS EXTÉRIEURS
- Première manifestation quelqu'en soit la nature (par année civile) - Réunions et assemblées générales	GRATUIT	---	---
- Vin d'honneur	53,00 €	73,00 €	158,00 €
- Rassemblement sans entrée payante : familial (sauf mariage), entreprise et association	106,00 €	180,00 €	278,00 €
- Rassemblement avec entrées payantes : loto, thé dansant, spectacle... - Mariage repas et bal	106,00 €	180,00 €	530,00 €
- Bal public avec entrées payantes	253,00 €	---	735,00 €
- Utilisation de la cuisine avec la salle	31,00 €	51,00 €	100,00 €
- Ménage (l'heure)	43,00 €	43,00 €	43,00 €

A l'exception de l'heure de ménage, une réduction de 50 % pour l'ensemble des tarifs des salles est appliquée pour le 2^{ème} jour de location.

Pour les associations, la gratuité s'entend pour la 1^{ère} manifestation qu'elle soit dans l'une ou l'autre salle.

MATÉRIEL :

Table	1,15 €
Chaise ...	0,25 €

VAISSELLE :

Caution de 150 € par tranche de 100 couverts.

Vaisselle ...	0,30 € le couvert	Remplacement assiette	3,10 €
Verre	0,06 €	Remplacement verre ou tasse	2,10 €
		Remplacement couteau, fourchette, cuillère ...	1,10 €

GITE d'ÉTAPE :

Période du 1^{er} avril au 31 octobre

Location gîte – par personne (1 ^{ère} nuitée) :	12,50 €
La 2 ^{ème} nuitée et suivantes par personne :	10,50 €
Location gîte complet – la 1 ^{ère} nuitée :	125 €
la 2 ^{ème} nuitée et suivantes :	100 €
Emplacement pour caravanes, camping-cars, ou tentes :	5 €

Caution :	200,00 €
------------------	----------

Période du 1^{er} novembre au 31 mars

Location gîte complet – la nuitée	125 €
Tarif par nuitée supplémentaire	80 €

<u>Caution</u> :	200,00 €
------------------	----------

Ménage l'heure : 43 €

FOUR À PAIN :

GRATUIT

Caution : 400 euros

DROITS de PLACE :

Terrasse jusqu'à 20 m ²	Gratuit
Emplacement de moins de 20 m ²	Gratuit
Emplacement de plus de 20 m ²	36,00 €
Marché local - le ml et par jour	1,00 €
Marché local - le branchement électrique par jour	1,00 €
Marché local - Abonnement mensuel – le ml et par jour	0,50 €

VENTE de BOIS :

Bois de chêne	65,00 € le stère
Bois en mélange	40,00 € le stère
Bois sur pied	1/3 pour la mairie 2/3 pour celui qui fait le bois

BUSES et REGARD :

Buse posée et recouverte	62 € le ml
Buse posée et recouverte fournie par le demandeur	44 € le ml
Regard avec grille fonte	215 €

PHOTOCOPIES :

Photocopie A4 recto noir et blanc (NB)	0,15 €
Photocopie A4 recto couleur	1,50 €
Photocopie A4 recto verso ou A3 (NB)	0,25 €
Photocopie A4 recto verso ou A3 couleur	2,50 €
Photocopie A4 recto (NB) aux associations dont le siège social est à Avessac	0,10 €
Photocopie A4 recto couleur aux associations dont le siège social est à Avessac	1,00 €
Photocopie A4 recto verso ou A3 (NB) aux associations dont le siège social est à Avessac	0,15 €
Photocopie A4 recto verso ou A3 couleur aux associations dont le siège social est à Avessac	1,50 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE :

15 ans	115 euros
30 ans	220 euros
Cavurne – 10 ans	60 euros
Cavurne – 15 ans	90 euros
Columbarium – 10 ans	250 euros
Columbarium – 15 ans	370 euros

LIVRES

Livre "racontez-nous AVESSAC"	10,00 euros
Livre "patrimoine religieux"	2,00 euros

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Abonnement par personne (Gratuit pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes de moins de 18 ans)	12,00 €
Remplacement carte bibliothèque	3,00 €

ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Conférences, randonnées contées, ... :

Adultes - Enfants	Gratuit
-------------------	---------

2 - TRAVAUX d'ÉQUIPEMENT EN RÉGIE et TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS – TARIFS HORAIRES

Vu le calcul du coût de revient horaire des agents de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs horaires du personnel, des charges et du matériel communal, applicables pour le calcul du coût des travaux d'équipement en régie et pour le compte de tiers, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Main d'œuvre municipale : 25,00 € de l'heure

Matériel avec main d'œuvre :

- Camion avec chauffeur	50,00 € de l'heure
- Tractopelle avec chauffeur	56,00 € de l'heure
- Tracteur avec chauffeur	56,00 € de l'heure

3 - TRAVAUX 2014 RÉALISÉS EN RÉGIE

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation pour la TVA).

Il convient de chiffrer les fournitures des chantiers réalisés durant l'année 2014 par les services techniques concernant :

- Terrain de football : Arrosage des terrains
- Salle des sports : Aménagement d'un local

Compte tenu de l'achat de fournitures diverses, pour réaliser les aménagements cités ci-dessus, le montant total des travaux réalisés en régie s'élève à 5 268,83 euros sur le compte 60632.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux réalisés en régie.

4 – BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de pouvoir procéder aux écritures purement comptables relatives aux travaux en régie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses - compte 2313 (Travaux) : + 5 268,83 €

Recettes - compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 5 268,83 €

Section de Fonctionnement

Dépenses - compte 023 (Virement section investissement) : + 5 268,83 €

Recettes - compte 722 (Travaux en régie) : + 5 268,83 €

5 – BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

A la demande du receveur municipal et après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 18 novembre 2014, Monsieur le Maire propose que les 6 103,33 € perçus au compte 2041582 en 2012 au titre de l'opération "Logement Habitat 44" soient amortis sur 10 ans.

Afin de pouvoir amortir ces subventions au titre des années 2013 et 2014 et de régulariser des écritures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Imputations	Désignation	Budget précédent	Modifications	Budget modifié
Fnt. 023 D- OsF	Virement à la section d'amortissement	163 444,79 €	-1 221,00 €	162 223,79 €
Fnt. 6811 D-OsF	Dotations aux amortissements	9 800,00 €	+ 1 221,00 €	11 021,00 €
Inv. 021 R-OsF	Virement de la section de fonctionnement	163 444,79 €	- 1 221, 00 €	162 223,79 €
Inv. 28041582 R-OsF	Bâtiments et installations	0,00 €	+1 221,00 €	1 221,00 €
Fct. 2031 R-OiF	Frais d'études	0,00 €	+ 2 833,32 €	2 833,32 €
Fct. 2033 D-OiF	Frais d'insertion	0,00 €	+ 1 198,97 €	1 198, 97 €
Fct. 2313 D-OiF	Constructions	0,00 €	+ 4 032,29 €	4 032,29 €
Inv. 13251 D-RF	GPF de rattachement	28 967,00 €	+28 966,73 €	57 933,73 €
Inv. 2031 D-RE	Frais d'Études	114 480,00 €	- 28 966,73 €	82 153,27 €
Inv. 2041582 R OiF	Bâtiments et installations	0,00 €	+ 313,29 €	313,29 €
Inv. 238 D-OiF	Avances et acomptes versés	0,00 €	+ 313,29 €	313,29 €
Inv.21534 D-OiF	Réseau d'électrification	0,00 €	+ 1 516,33 €	1 516,33 €
Inv 13258 R-OiF	Autres groupements	0,00 €	+ 318,73 €	318,73 €
Inv. 238 R-OiF	Avances et acomptes versés	0,00 €	+ 1 197,60 €	1 197,60 €

6 - SORTIE D'INVENTAIRE de LIVRES "RACONTEZ-NOUS AVESSAC"

Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal que le livre "Racontez-nous A vessac" a été réédité à 300 exemplaires.

Il rappelle que lors des cérémonies de mariage ce livre est offert aux mariés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à retirer 100 livres de ce stock destiné aux dons. Les autres livres seront destinés à la vente.

7 – C.C.P.R. – ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

La commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays de Redon s'est prononcée, dans sa séance du 30 octobre 2014, sur l'évaluation de la charge transférée par les communes membres de la C.C.P.R. dans le cadre :

- de l'extension de la compétence développement économique avec l'intégration du soutien aux chantiers et entreprises d'insertion :
 - du transfert de la participation versée à la Mission Locale du pays de Redon et Vilaine,
 - de la reprise au 1^{er} janvier 2014 par la Communauté de Communes, des chantiers d'insertion "poteries" et nature et patrimoines" gérés par le syndicat intercommunal à vocation multiple du canton d'Allaire (S.I.V.O.M.U.C.A.),
- de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2014 :
 - transfert de la compétence "plans d'eau, rivières et milieux aquatiques" par les 6 nouvelles communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

8 – CONVENTION DE PARTICIPATION À LA RÉALISATION DE RÉSEAUX

Monsieur le Maire informe :

- que l'implantation d'une future construction au 31, La Fitière implique l'extension du réseau d'énergie électrique et réseau téléphone,
- que les travaux doivent être réalisés par la commune et le coût répercuté aux propriétaires,

Vu le devis du SYDELA (Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique) pour l'extension du réseau d'alimentation électrique et téléphonique d'un montant de :

- 2 288,00 € (deux mille deux cent quatre-vingt-huit euros), pour l'alimentation électrique
- 880,00 € (huit cent quatre-vingt euros) pour le réseau téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'engager la réalisation des travaux d'extension des réseaux,
- de fixer la part du coût de l'extension des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers à 3 168,00 euros H.T,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la convention de prise en charge par Monsieur NIEL Olivier et Madame POTIN Sylvie, propriétaires fonciers.

9 - SYNDICAT de VOIRIE du CANTON de St Nicolas de Redon et des cantons limitrophes - RAPPORT d'ACTIVITÉS 2013

En application des dispositions des articles L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2013 du SYNDICAT du VOIRIE du CANTON de St Nicolas de Redon et des cantons limitrophes.

Ce document retrace le fonctionnement général du Syndicat et de toutes les actions réalisées en 2013 de son domaine de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de ce dit Syndicat.

10 - SYNDICAT de VOIRIE du CANTON de St Nicolas de Redon et des cantons limitrophes – MODIFICATION des STATUTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat de Voirie du Canton de Saint-Nicolas-de-Redon et des Cantons limitrophes a accepté l'adhésion d'une nouvelle commune : Théhillac.

Les conseils municipaux des communes adhérentes doivent maintenant délibérer et se prononcer sur cette décision dans des termes identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les nouveaux statuts
- approuve l'adhésion de la commune de Théhillac au Syndicat de Voirie.

11 - CONVENTION DE SIGNALISATION DE ZONE de COVOITURAGE

En vertu de l'article 29 de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, le Département est compétent pour organiser sur son territoire les transports collectifs non urbains de personnes.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique a également décidé, lors de son assemblée de décembre 2008, de soutenir les solutions alternatives ou complémentaires aux modes classiques de transports non urbains de personnes et, s'agissant plus particulièrement du covoiture de :

- s'engager dans une démarche de recensement des sites de regroupement existant dans le département et, le cas échéant, de faciliter leur balisage et leur aménagement,
- de développer un site internet destiné à favoriser les contacts entre intéressés.

Il est précisé que la démarche engagée par le département ne consiste pas à organiser le covoiturage mais simplement à mettre à disposition des intéressés les outils ou informations permettant de faciliter cette pratique.

Le parking de stationnement du complexe sportif – rue de Redon" ayant été retenu comme zone de covoiturage, le Conseil Général demande la signature d'une convention de signalisation de cette zone de covoiturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par seize voix pour et trois voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

12 - CONVENTION "INTERVENTIONS MUSICALES DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DU PAYS DE REDON DANS LES ÉCOLES"

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis 1999, la Communauté de Communes du Pays de Redon assure par son conservatoire à rayonnement intercommunal des interventions musicales en milieu scolaire dans les communes situées dans son ressort territorial.

Elle propose à la commune d'Avessac le renouvellement de cette intervention dans nos écoles primaires à raison de 4 heures 30 par semaine, en contrepartie d'une prise en charge à hauteur de 50 % du coût de cette prestation assurée par un dumiste. Cette prestation peut être réalisée pour la période du 29 septembre 2014 au 26 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

13 – PROJET LIGNES NOUVELLES EN BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

- Vu le positionnement historique de la ville de Redon en tant que nœud ferroviaire au sud de la Bretagne,
 - Vu l'apport de la desserte ferroviaire, depuis plus de 150 ans, au développement économique de la ville de Redon et de son territoire,
 - Vu l'engagement du débat public préalable à la décision de création de lignes nouvelles en Bretagne et Pays de la Loire, projet identifié sous la désignation de « LNOBPL »
 - Vu le dossier présenté par Réseau Ferré de France à la Commission Nationale du Débat Public concernant le projet « LNOBPL »,
 - Vu la réunion publique organisée dans ce cadre par la Commission du Débat Public le mardi 18 novembre à Redon qui a rassemblé environ 400 personnes,
-
- Considérant le développement ferroviaire comme essentiel pour assurer les mobilités durables des prochaines décennies,
 - Considérant la situation périphérique des Régions Bretagne et Pays de la Loire dans l'espace Européen,
 - Considérant l'importance du bassin économique inter-métropolitain et plus spécifiquement la place centrale du Pays de Redon-Bretagne Sud entre Rennes, Nantes - Saint Nazaire et Vannes,
 - Considérant notamment l'importance des échanges entre Rennes et Nantes pour construire un espace métropolitain influant sur les échanges internationaux,
 - Considérant l'engagement déjà acté du Pays de Redon-Bretagne Sud, des intercommunalités et des communes membres, en particulier la ville de Redon, pour réaliser en 2015 et 2016, avec le soutien de tous les partenaires concernés, un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) autour de la Gare TGV-TER de Redon pour un coût total HT de 24 millions d'euros,
 - Considérant l'importance d'une préservation du capital naturel, en particulier sur les sites Natura 2000 du territoire du Pays de Redon (Vallée de l'Oust, Marais de Vilaine...),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune d'AVESSAC, par 17 voix pour et 2 abstentions, considérant sa qualité de membre de la Communauté de Communes et du Pays de Redon-Bretagne Sud :

- affirme l'importance et l'enjeu majeur du projet de création de Lignes ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (dit « LNOBPL »), à l'horizon 2035
- demande une extension du périmètre d'analyse en intégrant le projet LNOBPL dans la stratégie de desserte ferroviaire européenne
- affirme le rôle de la gare de Redon comme carrefour des lignes TGV sud Bretagne au réseau national (vers Paris / vers Nantes), et comme gare de desserrement des flux métropolitains vis-à-vis des gares de centre-ville de Rennes, Nantes et Vannes en particulier,
- affirme le rôle de la gare de Redon comme gare TER de connexion pour les habitants du territoire se déplaçant quotidiennement vers Rennes, Nantes et Vannes notamment,
- émet un choix prioritaire pour le scénario violet, tout en intégrant les aménagements possibles de modernisation pour optimiser les temps de trajet vers la pointe de la Bretagne.
- rejette les variantes nord et sud autour de Redon dont les conséquences environnementales sont négatives pour la Vallée de l'Oust et le Marais de Vilaine,
- demande à ce que l'analyse environnementale en termes de coûts de restauration soit approfondie et détaillée
- demande d'intégrer dès les premières phases d'études à venir une analyse approfondie sur la qualité (types de train : TGV et TER) et la fréquence quotidienne des dessertes ferroviaires des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), dont celui de Redon.

14 – QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Modification du nombre de conseillers communautaires passage de 63 conseillers à 51. Avessac conserve ses 2 conseillers.

- Une réunion publique a été organisée le mercredi 3 décembre pour informer la population sur les futurs travaux de la ligne RENNES REDON, impactant AVESSAC
- Fermeture de la mairie à 16h les 24 décembre et 31 décembre
- Taxe d'Aménagement : Il est possible d'exonérer les abris de jardin du paiement de cette taxe. La réflexion est en cours : bien définir ce qu'est un abri de jardin. Cette exonération sera discutée en commission et soumise au Conseil Municipal afin de la mettre en place pour l'année 2016.

DATES

- Mercredi 17 décembre – 9h30 – 13h – Marché de Noël
- Mercredi 17 décembre 2014 à 17h30 – Pot de fin d'année avec le Personnel
- Vendredi 19 décembre 2014 – 19h – Pot aux associations – Salle Espace loisirs
- Dimanche 4 janvier 2015 à 11h30 – Vœux du maire - Salle Espace loisirs
- Dimanches 22 et 29 mars 2015 - Elections Départementales
- Dimanche 22 novembre 2015 – Salle Espace loisirs - Repas des aînés 2015

Prochains conseils municipaux

- 4 février 2015 – 20h
- 2 avril 2015 – 20h
- 28 mai 2015 – 20h
- 2 juillet 2015 – 20h

Le Maire,
Alain BOUGOUIN